



Formulaire de demande d'approbation d'une centrale hydroélectrique pour la vente d'électricité labellisée EKOénergie

Merci de remplir le présent formulaire et de le renvoyer à info@ekoenergy.org. Vous pouvez nous contacter sur cette même adresse si vous avez des questions ou des commentaires. Nous serons heureux de vous aider !

Informations générales :

EKOénergie ne labellise ni ne certifie les centrales électriques en tant que telles. Au lieu de cela, nous apposons un écolabel sur les ventes et la consommation d'énergie renouvelable. Seule l'électricité des centrales électriques agréées peut être vendue sous le label EKOénergie. Seuls les vendeurs agréés peuvent vendre de l'électricité labellisée EKOénergie.

L'exploitation de l'installation doit être conforme à toutes les exigences légales, ainsi qu'aux exigences des concessions et des permis (voir également le chapitre 8.2).

En outre, EKOénergie fixe des exigences environnementales spécifiques en ce qui concerne la migration des poissons, le débit des eaux et les habitats fluviaux. Chaque critère comprend un niveau de performance de base et un niveau de performance avancé. Pour que l'installation hydroélectrique soit éligible à EKOénergie, le niveau de base doit être atteint pour chacun des trois critères. Également, un niveau de performance avancé doit être atteint pour l'un des trois critères.

Situations spéciales et exceptions :

- Ces exigences supplémentaires ne s'appliquent pas aux installations situées dans des plans d'eau entièrement artificiels tels que les tunnels d'approvisionnement en eau ou les canaux d'irrigation.
- Les installations hydroélectriques d'une capacité inférieure à 1 MW peuvent être rejetées si la production d'électricité est mineure par rapport à l'impact environnemental négatif.
- Si le niveau avancé est atteint pour deux critères, il est possible de demander à être libéré du troisième critère pour une raison justifiable. Le Secrétariat d'EKOénergie décide de l'exemption sur la base d'un examen minutieux et écrit de tous les éléments.

À noter également : EKOénergie ne travaille qu'avec la production d'électricité provenant de barrages et de barrières construits avant le 1er janvier 2013. Cependant, EKOénergie peut accepter des centrales électriques construites plus récemment s'il n'y a pas de nouveaux impacts négatifs sur le plan d'eau, par exemple le remplacement d'anciens barrages ou d'installations qui ne barrent pas la totalité du débit ou de la rivière.

L'approbation des centrales hydroélectriques est valable pour une durée de 5 ans. Et peut être renouvelé.

Pour l'ensemble des critères, voir le chapitre 8.3.C du texte "EKOénergie - réseau et label", à l'adresse www.ekoenergy.org

INFORMATIONS DE BASE SUR LA CENTRALE ÉLECTRIQUE

Nom de la centrale hydroélectrique _____

Année de construction _____

Hauteur de chute _____

Capacité et production annuelle d'électricité (en moyenne) _____

Type de turbine _____

Débit optimisé dans les turbines (m³/s) _____

Propriétaire et coordonnées _____

Opérateur de l'installation (si différent du propriétaire) et coordonnées _____

EMPLACEMENT ET TYPE DE CENTRALE ÉLECTRIQUE

Veillez indiquer le type de centrale électrique :

- Une installation au fil de l'eau, fonctionnant avec le débit entrant de la rivière
- Une installation dans un tronçon de rivière/embouchure d'un lac avec stockage en amont
- Une installation dans un système de tunnel avec prise d'eau de stockage en amont → *Les critères 1 et 3 sont appliqués dans les tronçons de rivière en aval. Application du critère 2 au cas par cas.*
- Une installation dans un tunnel d'alimentation en eau ou un canal d'irrigation →

les critères 1 à 3 ne sont pas appliqués

Une installation de pompage et de stockage

Autre, décrire : _____

Veillez donner les informations de base sur le bassin d'eau et la rivière :

Quel est le nom du bassin d'eau où se trouve la centrale électrique ? _____

Quel est le nom de la rivière (ou de l'affluent) ? _____

Quel est le nom du lac ou du stockage en amont ? _____

Quel est le nom du barrage de régulation qui dirige le débit d'eau vers la centrale ?

Quel est l'état écologique du bassin d'eau où se trouve la centrale ? _____

Pièces jointes - Les documents indiqués par un astérisque () sont obligatoires.*

Carte indiquant l'emplacement de l'installation dans la zone du bassin d'eau*

Carte indiquant les prises d'eau et les sorties d'eau de la centrale dans le cadre d'une rivière, d'un système de tunnel et/ou d'un canal*

CONCESSIONS ET PERMIS

Année de délivrance du ou des permis et selon quelle loi ? _____

Les conditions de la concession ou du permis ont-elles été mises à jour par la suite ?
Veillez préciser.

Veillez décrire le contenu de l'autorisation et l'état actuel du respect de ses obligations :

| | Inclus dans le permis (oui / non) | Remplis (oui / non) |
|---|-----------------------------------|---------------------|
| Régulation du niveau d'eau | | |
| Rejet d'eau | | |
| Redirection de l'eau (e.g. vers des canaux de dérivation) | | |
| Prise en charge de la population piscicole (passage de poissons, mesures de restauration,ensemencement des stocks de poissons, autres mesures ou combinaisons | | |

| | | |
|------------------------------------|--|--|
| de celles-ci), redevances de pêche | | |
| Autres obligations | | |

Pièces jointes :

- Autorisation(s) valable(s) pour la centrale*
- Mises à jour et modifications pertinentes des conditions initiales de la concession ou du permis (le cas échéant)

EXIGENCE 1. MIGRATION DES POISSONS

Appliquée dans tous les cas, sauf lorsque le barrage ou la barrière est situé à un endroit où aucun poisson ne pourrait passer pour des raisons naturelles et géographiques (par exemple, une chute d'eau élevée) et que la centrale électrique ne diminue pas les possibilités de migration des poissons sur d'autres tronçons du fleuve.

| | |
|---|-------------------------|
| | Oui / Non / Ne sait pas |
| Les poissons se sont-ils déplacés en aval en passant par l'emplacement de la centrale, avant la construction de l'usine et de la rivière ? | |
| Les poissons se sont-ils déplacés en amont en passant par l'emplacement de l'usine, avant la construction de l'usine et de la rivière ? | |
| Le fonctionnement de la centrale électrique diminue-t-il les possibilités de migration des poissons sur d'autres tronçons de rivière ? | |

Veillez nommer les barrages (constructions, barrières) qui entravent la migration des poissons : _____

Niveau basique

| | Oui / Non / Ne sait pas | Description |
|--|-------------------------|---------------------------------|
| Existe-il une passe à poisson ? | | Année et type de construction : |
| Les espèces de poissons utilisant la passe à poissons sont-elles connues ? | | Espèce de poisson : |
| La quantité de poissons a-t-elle été vérifiée par un contrôle ? | | Quantité de poissons : |

Pièce jointe, niveau de base du critère 1

- Photographie de la passe à poissons*

- Passage des poissons sur une carte (dans le cadre de la centrale hydroélectrique) *
- Rapport sur le fonctionnement de la passe à poissons*.

Niveau avancé

Veillez décrire la passe à poissons :

- La disponibilité de l'eau (par exemple, certains mois, toute l'année): _____
- Débit d'eau (m³/s) : _____
- La passe à poissons inclut-elle des zones de reproduction/ponte ? _____

Quel retour d'information a été recueilli et appliqué pour améliorer le fonctionnement de la passe à poissons ?

| | Retour d'informations collecté Oui / Non / Ne sait pas | Retour d'informations appliqué Oui / Non / Ne sait pas |
|---------------------------------|---|---|
| Voies de migration amont | | |
| Voies de migration aval | | |
| Disponibilité et débit de l'eau | | |
| Diriger les poissons | | |
| Autre | | |

Pièce jointe, niveau avancé du critère 1

- Rapport(s) sur les ajustements de la passe à poissons ou autres développements de solutions de migration des poissons
- Rapport(s) sur les études des poissons dans la zone d'impact des centrales électriques

EXIGENCE 2. DÉBIT D'EAU

Note : Dans le cas des centrales électriques dotées de réservoirs situés en hauteur dans des montagnes ou des chutes et d'un système de tunnels pour l'admission et l'évacuation de l'eau vers les centrales électriques, le critère 2 est appliqué aux points de rejet en aval de la centrale.

Niveau basique

Quel est le débit moyen d'étiage de la rivière, m³/s ? _____

Un système de dérivation est-il présent (Oui / Non / Ne sait pas) ? _____

| REJET D'EAU | Flux min m ³ /s | Flux max m ³ /s |
|--|-------------------------------|----------------------------|
| À travers des turbines vers le canal inférieur | | |
| Par le canal de dérivation | | |
| Dans la passe à poisson | | |
| Par les écluses | | |
| Dans d'autres points de rejet (Où? _____) | | |

En fonctionnement normal de la centrale, les flux sont-ils nuls ? (Oui / Non / Je ne sais pas) dans le canal inférieur ? _____
 Dans le canal de dérivation ? _____
 Dans la passe à poissons ? _____

Pièces jointes, niveau de base du critère 2

- Emplacement des mesures de débit (points de rejet) sur une carte*
- Courbes de débit (m³/s) aux points de rejet*

Niveau avancé

Veillez décrire le débit écologique de la rivière par saisons.

Par exemple, quelle méthode a été utilisée pour définir le débit écologique ? Quelles sont les conditions naturelles de débit dans la masse d'eau pendant le cycle annuel (saison sèche, saison des crues, etc.) ? Quel est le débit de la rivière en termes de débit minimum, maximum et moyen annuel (m³/s) ? Quelle est la pertinence de ces conditions d'écoulement pour l'écosystème ?

Veillez décrire l'utilisation du débit écologique dans l'exploitation de la centrale.

Par exemple, quels sont les ajustements apportés à l'hydroélectricité de pointe de la centrale ? Comment les impacts de la régulation du débit en amont et en aval de la centrale sont-ils atténués, en termes de niveaux d'eau (mètres) et de débits (m³/s) élevés et faibles ?

Pièces jointes, niveau avancé du critère 2

- Rapport sur les flux écologiques
- Rapport sur l'application du flux écologique dans l'exploitation de la centrale

EXIGENCE 3. HABITATS FLUVIAUX

Niveau de base

| | Oui / Non / Ne sait pas | Veillez détailler |
|--|-------------------------|-------------------|
| Y a-t-il des habitats fluviaux préservés, restaurés ou créés dans la rivière/les affluents ? | | |
| Les habitats sont-ils accessibles en fonction de l'emplacement de la centrale ? | | |
| Les habitats sont-ils immergés toute l'année ? | | |
| La superficie totale des habitats est-elle connue ? En m ³ , ou m ³ /par 100 m de tronçon de rivière | | |

Veillez décrire la qualité et la quantité de l'habitat du cours d'eau. Indiquez l'importance de l'écosystème du cours d'eau, de sa flore et de sa faune (par exemple, poissons, insectes, moules, oiseaux, plantes).

Pièces jointes, niveau de base du critère 3

- Carte indiquant les emplacements des habitats accessibles dans le cadre de la centrale hydroélectrique*
- Rapport(s) sur l'habitat*

Niveau avancé

| | Oui / Non / Ne sait pas | Veillez détailler |
|--|-------------------------|-------------------|
| La fonction des habitats est-elle surveillée ? | | |
| Le retour d'information de la surveillance est-il appliqué pour améliorer la qualité des habitats ? | | |

| | | |
|---|--|--|
| Le retour d'information de la surveillance est-il appliqué pour augmenter la quantité d'habitats ? | | |
|---|--|--|

Veillez décrire l'état naturel avant la perte ou l'affaiblissement des habitats d'origine. Quelle est la taille du cours d'eau endigué, creusé ou asséché en hectares? Quelle est la superficie de la zone de reproduction des poissons migrateurs qui a été perdue en raison de la construction de barrages et du défrichage ?

Veillez décrire les résultats de la surveillance des habitats.

Veillez décrire les mesures prises pour améliorer la fonction des habitats.

Pièces jointes, niveau avancé du critère 3

- Rapport de surveillance sur le résultat de la reproduction de certains organismes fluviaux (par exemple, production de saumoneau par hectare)
- Rapport sur les mesures visant à améliorer l'habitat

PARTIES-PRENANTES

Veillez suggérer les parties-prenantes pertinentes pour la consultation publique de cette demande

DÉCLARATION ET SIGNATURE

- Nous comprenons ce qu'implique l'approbation EKOénergie de l'énergie hydraulique et confirmons que toutes les informations fournies dans cette demande sont correctes
- Nous informerons le secrétariat d'EKOénergie de tout changement qui pourrait impliquer que les conditions d'octroi de l'approbation ne sont plus remplies

Au nom du demandeur (organisation, nom, poste)

Signature

VUE D'ENSEMBLE (à remplir par le Secrétariat d'EKOénergie)

- L'installation satisfait toutes les exigences légales (obligatoire)

Exigence supplémentaire 1: Migration des poissons

- Niveau de base accepté
- Niveau avancé accepté
- Non applicable
- Rejetée

Exigence supplémentaire 2: Flux

- Niveau de base accepté
- Niveau avancé accepté
- Appliqué dans les tronçons de rivière en aval
- Non applicable
- Rejetée

Exigence supplémentaire 3: Habitats

- Niveau de base accepté
- Niveau avancé accepté
- Appliqué dans les tronçons de rivière en aval
- Non applicable
- Rejetée

Remarques _____

CONCLUSION / DÉCISION

- La demande est acceptée
- La demande est en cours de traitement, informations complémentaires demandées
- La demande est rejetée

Remarques _____

Au nom du Secrétariat d'EKOénergie

Date, nom, signature